APPEL DE PROJETS

Dans le cadre de l'entente de gestion des sommes accumulées dans le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme

Dans le cadre de l'entente de gestion des sommes accumulées dans le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (FDMMBR), Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) lancent un appel de projets du 23 novembre 2026 au 24 janvier 2027.

1. ACTIONS PRIORITAIRES DE L'APPEL DE PROJETS

Les projets soumis devront répondre à l'une ou l'autre des actions prioritaires ci-dessous :

Action prioritaire 1 : Préparation des animaux pour la réforme

Lien avec les priorités de l'entente :

Pilier	Cibles	Objectifs	Actions
Économie	Assurer la pérennité de la production bovine	Accroître la compétitivité des filières en améliorant et en valorisant la qualité et la santé des animaux	Identifier et promouvoir les stratégies d'élevage, les croisements à privilégier pour assurer la santé et la qualité, le rendement carcasse et l'efficacité alimentaire sur les fermes
Communication/ Transfert de connaissances	Améliorer le savoir-faire et l'appui aux secteurs	Se concerter pour avoir une stratégie intégrée et efficace de transfert du savoir et d'appui au secteur	Communiquer auprès des producteurs les bonnes pratiques pour les animaux fragilisés, les animaux de réforme (type laitier et de boucherie), les veaux laitiers, ainsi que des pratiques pour favoriser le développement des filières pour des bovins croisés

Thème :
Approfondir les connaissances sur le circuit de commercialisation des bovins de réforme laitiers et de boucherie, afin de favoriser l'adoption de stratégies de conditionnement incluant le tarissement efficace avant la réforme des animaux, dans le but d'optimiser la qualité et la quantité de viande produite par carcasse.

Problématique :
Un récent projet de recherche a démontré que la taille du pis, son état de remplissage et la présence de signes de mammite étaient significativement associés au prix de vente. Une vache présentant un pis plus volumineux, plus rempli ou présentant une rougeur ou une enflure obtenait un prix inférieur. Plusieurs acheteurs ont aussi mentionné l'importance de mieux informer les producteurs sur le processus de réforme des bovins après leur départ de la ferme, ainsi que sur l'incidence de la qualité des animaux de réforme laitiers ou de boucherie sur leur prix et la production de viande. Considérant une diminution du prix estimée à 10 % lorsqu'une vache présente un pis rempli, le tarissement selon un protocole de traite établi à l'avance permettrait non seulement d'améliorer le revenu du producteur, mais assurerait aussi le bien-être de cet animal pendant le processus de mise en marché.

Objectifs :

- Accroître les connaissances des producteurs sur le circuit emprunté par les bovins de réforme laitiers ou de boucherie après leur départ de la ferme;
- Développer des protocoles de conditionnement, incluant le tarissement pour les vaches à réformer;
- Outiller les producteurs dans la préparation des animaux pour la réforme, par la mise en place de protocoles de conditionnement qui incluent le tarissement efficace, afin d'assurer la vente d'un animal de réforme sain et obtenir la plus-value souhaitée;
- Développer une stratégie de diffusion auprès des producteurs de bovins de réforme;
- Diffuser l'information auprès des producteurs.

Les projets soumis doivent permettre :

D'informer largement les producteurs de bovins de réforme laitiers et de boucherie sur la réalité du transport après la sortie de la ferme. L'objectif étant de les sensibiliser sur l'importance du tarissement et du conditionnement des bovins de réforme, comme le traitement de la boiterie avant la vente, afin d'optimiser la qualité et la quantité de viande produite par carcasse.

Action prioritaire 2 : Démonstration de la faisabilité d'introduire les fermes laitières du Québec et leurs produits dans la chaîne de valeur bœuf durable

Lien avec les priorités de l'entente :

Pilier	Cibles	Objectifs	Actions
Environnement	Protéger les ressources naturelles	Promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et favoriser les projets de développement durable au sein des filières	Renforcer les projets de développement durable au sein des filières
Économie	Assurer la pérennité de la production bovine	Assurer un approvisionnement régulier en quantité et en qualité	Augmenter/améliorer la mise en marché provinciale et partager les données dans les filières

Thème :
Démontrer qu'il est réalisable que les fermes laitières du Québec, tout comme leurs produits, répondent aux critères de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (CRSB).

Problématique :
Les clients CRSB ne répondent pas à la demande pour de la viande certifiée durable. Or, le recours aux élevages de bouvillons laitiers ou croisés laitiers dans le marché du bœuf a beaucoup augmenté ces dernières années. Il est estimé, selon CANFAX, que le marché du bœuf provenant de la production laitière atteindra 23 % en 2026. Les bovins issus de l'élevage laitier entrent dans la chaîne d'approvisionnement en viande bovine de deux manières : les vaches plus âgées qui ne produisent plus de lait et les veaux qui entrent dans le système d'engraissement des bovins.

Toutefois, les bovins provenant d'exploitations laitières qui souhaitent obtenir la certification CRSB ne peuvent pas être identifiés ni suivis par le biais du système existant de chaîne de valeur certifiée CRSB. En effet, le programme ProAction n'est pas reconnu comme équivalent à la Norme de production bœuf durable (Norme), et aucune ferme laitière n'a volontairement été certifiée selon la Norme.

Les Producteurs laitiers du Canada envisagent de réviser leur programme ProAction afin d'y intégrer la Norme, mais il s'agit d'un processus assez long. Le CRSB précise que ce processus ne pourra se faire avant 2028. Dans l'intervalle, le CRSB a signifié qu'il pourrait supporter un projet pilote démontrant la faisabilité de la durabilité sur les fermes laitières et leurs produits, afin de mieux documenter la situation.

Objectifs :

- Démontrer à un groupe de producteurs laitiers qu'ils peuvent se conformer à la Norme de production pour le bœuf durable;
- Évaluer les défis et les freins à la certification des fermes laitières au programme CRSB;
- Évaluer les enjeux du traçage des bovins durables dans les fermes laitières et leurs produits, et décrire les correctifs à apporter;
- Démontrer avec au moins un abattoir non certifié CRSB du Québec, qu'il peut se conformer à la Norme de transformation pour le bœuf durable.

Les projets soumis doivent permettre :

De démontrer la faisabilité d'incorporer les fermes laitières québécoises et leurs produits dans la filière bœuf durable.

Action prioritaire 3 : Évaluation des coûts liés à l'adoption de pratiques de bien-être animal, de santé animale, de biosécurité, de développement durable et d'amélioration génétique chez les bovins de réforme.

Lien avec les priorités de l'entente :

Pilier	Cibles	Objectifs	Actions
Économie	Assurer la pérennité de la production bovine	Stimuler le développement et l'adoption de stratégies innovantes	Tester, calculer les retombées bénéfiques de stratégies innovantes pour favoriser leur adoption par les producteurs ou les autres intervenants de la filière
			Implanter les pratiques de biosécurité et les pratiques favorisant la santé et le bien-être des animaux
Communication/ Transfert de connaissances	Améliorer le transfert du savoir-faire et l'appui aux secteurs	Se concerter pour avoir une stratégie intégrée et efficace de transfert du savoir et d'appui au secteur	Communiquer auprès des producteurs les bonnes pratiques pour les animaux fragilisés, les animaux de réforme (type laitier et de boucherie), les veaux laitiers, ainsi que des pratiques pour favoriser le développement des filières pour des bovins croisés

Thème :
Favoriser l'adoption de pratiques qui améliorent le bien-être, la santé, la biosécurité et le développement durable, ainsi que l'utilisation de sujets améliorateurs.

Problématique :
Plusieurs facteurs et obstacles nuisent à l'adoption de nouvelles pratiques à la ferme, notamment les investissements initiaux élevés, les risques de pertes de rendement ou de profits à court terme, le manque de ressources humaines, l'insuffisance de données probantes sur les bénéfices réels à long terme et le manque de connaissances. Dans ce contexte, la publication du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers* en 2023, suivie de l'intégration de ses exigences au programme ProAction, amène les producteurs à adapter certaines de leurs pratiques afin de se conformer aux nouvelles exigences. Une situation similaire se profile pour le secteur bovin de boucherie, avec la publication prévue *du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie* au début de 2027.

Objectifs :

- Calculer les coûts/bénéfices de l'adoption de pratiques de bien-être animal, de santé animale, de biosécurité, de développement durable et d'amélioration génétique;
- Développer une stratégie de diffusion auprès des producteurs de bovins de réforme laitiers ou de boucherie;
- Mettre en place une stratégie de diffusion auprès des producteurs.

Les projets soumis doivent permettre:

D'outiller les producteurs de bovins de réforme laitiers ou de boucherie dans leur processus de décision pour adopter les pratiques bénéfiques en matière de bien-être animal, de santé animale, de biosécurité, de développement durable ou de génétique.

2. DURÉE DE L'APPEL DE PROJETS

L'appel de projets débutera le 23 novembre 2026 et se terminera le 24 janvier 2027 à 23 h 59.

3. DEMANDEURS ADMISSIBLES

- Établissements de recherche ;
- Établissements de transfert technologique ;
- Instituts d'enseignement ;
- Centre de transferts des connaissances
- Associations et regroupements d'entreprises ou de producteurs ;
- Toute combinaison de collaboration entre ces organismes.

Les demandeurs peuvent provenir du Québec ou de l'extérieur du Québec.

4. DURÉE DES PROJETS

Les projets soumis peuvent avoir une durée d'un à trois ans.

5. AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Le FDMMBR encourage les demandeurs à déposer leur projet à un programme d'aide financière. Le projet soumis au FDMMBR peut avoir obtenu une aide financière, être en attente d'une réponse d'aide financière ou être en attente de l'ouverture d'un programme d'aide financière complémentaire. Le formulaire de dépôt de projet contient une section à cet effet.

1- Le montant d'aide financière accordée peut correspondre au pourcentage demandé comme contribution au demandeur dans les programmes gouvernementaux usuels (par exemple 30 % dans les programmes qui couvrent un maximum de 70 % des dépenses admissibles). Ainsi, si un projet nécessite des ressources financières non couvertes par le programme d'aide financière (la contribution en argent requise par exemple), le FDMMBR peut prendre en charge ces coûts.

2- Le montant de l'aide financière accordée pourrait excéder le plafond correspondant au pourcentage maximal de contribution généralement prévu dans les programmes gouvernementaux lorsque le projet répond à l'un ou plusieurs des critères suivants :
    a. Il répond à une priorité majeure;
    b. Il vise à résoudre une problématique urgente;
    c. Il génère des retombées économiques importantes;
    d. Il ne peut être financé autrement.

Ainsi, un projet dont le financement maximum est atteint dans un programme d'aide financière, mais qui nécessiterait des sommes supplémentaires, peut être déposé au FDMMBR. De même, un projet qui ne peut obtenir d'aide financière par le biais d'un programme peut être déposé au FDMMBR.

L'aide financière maximale pour l'appel de projets est de 500 000 $.

Les projets retenus seront financés par l'entremise des PBQ, en vertu de l'entente de gestion des sommes accumulées dans le FDMMBR, conclue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les PBQ.

6. SOUMISSIONS DES PROJETS

Les demandeurs doivent soumettre un projet complet à l'aide du formulaire disponible sur le site web des PBQ.

7. DÉLAIS DE RÉPONSE AUX DEMANDEURS

Le comité dispose d'un délai de quatre mois suivant la date de clôture de l'appel de projets pour répondre aux demandeurs. Les demandeurs dont le projet est retenu seront invités à une entrevue et la décision finale du comité leur sera communiquée par la suite.

Pour plus d'information sur le FDMMBR et l'appel de projets visitez le site web des PBQ.